

ENTREPRISE

Adresse :

Tél. : / Mail :

Site internet :



FICHE D'AUTOCONTRÔLE

CHAUDIÈRE GAZ - APPAREIL C CHAUFFAGE ET ECS + PAC

Appareil dans lequel le circuit de combustion est étanche vis-à-vis du local où il est installé

INFORMATIONS CHANTIER

Client Réf. devis

Adresse

Date début travaux Date fin travaux

INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1 Intervenant 3

Intervenant 2 Intervenant 4

Fait à (lieu) : Le (date) :

L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

Les grilles RGE sont téléchargeables sur ce lien : <https://www.faire.gouv.fr/pro/rge>






A VÉRIFIER AVANT TOUT LANCEMENT DE TRAVAUX

- L'ouvrage est accessible (en cas de coactivité) ?
- Les équipements sont stockés conformément aux préconisations des fabricants ?

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs.

ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

Légende

-  Conforme
-  Non conforme / Non vérifiable
-  Sans objet
- RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ X ∅

✓ X ∅

Installation de la chaudière et de la PAC

1. Existence d'une note de calcul des déperditions ?
2. Dimensionnement de la chaudière pour des besoins chauffage/ECS supposés et des conditions d'utilisations données (nombre de personnes ou taille de logement) ?
3. Puissance électrique disponible adaptée par rapport à la puissance de la PAC ?
4. Si chaudière dans une salle de bains : respect des volumes de protection requis dans la NF C 15-100 ?
5. La désignation du système d'amenée d'air et d'évacuation des fumées (EVAPDC) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ?

6. Respect des dimensions maximales et du nombre d'éléments maximum indiqué sur la notice du chaudière ou sur la notice technique de l'EVAPDC ?

Mise en oeuvre de la fumisterie

7. En cas de sortie en façade en copropriété : le client possède l'autorisation de la copropriété ?

Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage

8. Dimensionnement des réseaux, des émetteurs et des composants du réseau hydraulique conformes ?

Mise en oeuvre du ou des réseaux d'ECS

9. Tracé et dimensionnement du réseau d'ECS conformes ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

✓ X ∅

✓ X ∅

Installation de la chaudière et de la PAC

10. Si EVAPDC existant : l'état du conduit est conforme ?
Dans le cas où celui-ci est réutilisable : attestation d'entretien annuel (<1 an) ?
11. Si abandon d'un système de stockage (fioul) : enlèvement ou neutralisation de la cuve ?
12. Chaudière installée à l'emplacement prévu en fonction des paramètres d'intégration technique, acoustique et esthétique étudiés lors de la phase de conception ?

13. Pose du support sur matériaux adaptés et plots antivibratiles ?

14. Si PAC avec éléments séparés : support de la PAC entière ou de l'unité extérieure de la PAC permettant un fonctionnement correct après dégivrage ou en présence de neige ?

15. Si réutilisation d'un réseau hydraulique existant et si nécessaire : action curative et préventive (désembouage, etc.) pour le traitement de l'eau de chauffage ?

... suite page suivante

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

16. Absence de bras mort (point de puisage non utilisé), le supprimer le cas échéant ?

✓ ✗ ∅

Mise en oeuvre de la fumisterie

17. Dans le cas où un conduit de fumée existant est réutilisé pour effectuer l'amenée d'air : le diagnostic de l'installation de fumisterie existante a été réalisée et la procédure a été validée ?

Mise en oeuvre du ou des réseaux d'ECS

18. Le type de matériau à mettre en oeuvre est conforme et leur qualité avérée ?

Mise en oeuvre de la partie électrique et gaz

19. Utilisation de matériaux sur la ligne gaz en adéquation avec leur fonction et leur utilisation ?

20. Tout organe et accessoire de tuyauterie est marqué du logo ou d'une marque de certification reconnue (NF, ATC,...) ?

✓ ✗ ∅

21. Les organes (robinets,...) sont adaptés à la pression de service ?

22. Mise en place de protections si nécessaire et interdiction de passage de la ligne gaz dans des zones dangereuses ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 3 TRAVAUX

Installation de la chaudière et de la PAC

23. Si PAC avec éléments séparés : absence d'obstacle à proximité du condenseur à l'extérieure (entrée et sortie) qui limiterait la circulation d'air ?

✓ ✗ ∅

24. Si PAC monobloc en intérieur : présence et implantation correcte de grilles de ventilation dans le local de production ?

25. Si manipulation des fluides : établissement d'une fiche d'intervention pour la manipulation des fluides ou d'un CERFA 15497*01 ?

26. Si raccordement de liaison frigorifique : présence d'une étiquette mentionnant la quantité et nature du fluide (charge initiale, appoint, charge finale) ?

27. Si quantité supérieure aux seuils fixés par la réglementation : préparation du registre de fluide frigorigène ?

28. Accès aisé aux différents composants (ou conforme aux préconisations du constructeur) ?

✓ ✗ ∅

29. Evacuation correcte des condensats sous l'appareil et si nécessaire sous le système de fumisterie ?

30. Si configuration concentrique : la paroi extérieure du conduit n'est pas en contact avec des matériaux combustibles ?

31. Si configuration séparée ou dissociée : la distance de sécurité est conforme à l'avis technique (avec un minimum de 2 cm) ?

32. Respect des distances minimales concernant le débouché de l'évacuation des fumées ?

33. Dans le cas d'une configuration séparée (par exemple C5) : conduit d'amenée d'air et grille non obstrués et non obturables ?

... suite page suivante

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

34. Présence des organes nécessaires (compteur en fonctionnement, organe de coupure d'appareil et général adapté [OCA et OCG] accessible et manœuvrable) ?

35. Présence d'un interrupteur différentiel en amont des circuits avec la section adaptée ?

36. Tension d'alimentation conforme aux plaques signalétiques des appareils ?

37. Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs bien en place ?

38. Présence d'une liaison équipotentielle ?

> Si PAC en éléments séparés avec réseau hydraulique de liaison :

39. Protection contre le gel pour tuyauteries extérieures et protection mécanique de l'isolant ?

40. Traversées des parois avec fourreau ne dégradant pas l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment ?

> Si PAC en éléments séparés avec réseau frigorifique de liaison :

41. Respect des préconisations du constructeur (diamètres des tuyauteries, longueurs minimales et maximales des liaisons, dénivelé maximum, ... ?

42. Traversées des parois avec fourreau ne dégradant pas l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment ?

43. Isolation des tuyauteries sur tout leur parcours avec protection mécanique sur l'isolant (fourreau ou autres ...) ?

44. Présence d'un groupe de sécurité et absence d'organe de coupure entre le générateur et le groupe de sécurité ?

45. Raccordement de la vidange du groupe de sécurité au réseau d'évacuation d'eaux usées conforme ?

46. Existence de la loi d'eau ?

47. Poses correctes des sondes de régulation (sonde extérieure, sonde de retour ou/et de départ d'eau, sonde d'ambiance - La sonde extérieure de préférence placée au nord) ?

Mise en oeuvre de la fumisterie

48. Le système d'amenée d'air et d'évacuation des fumées (EVAPDC) est accessible et entretenable sans déplacer l'appareil ?

Mise en oeuvre de la partie électrique et gaz

49. Les techniques d'assemblage (soudage, brasage, sertissage,...) sont adaptées vis-à-vis des matériaux utilisés ?

50. Si utilisation d'un robinet de commande en tant qu'organe de coupure d'un appareil [OCA] : celui-ci est alimenté par une tuyauterie fixe ?

51. Conduite d'alimentation des appareils en :
- métal ?
- bon état ?
- non bridée ?

52. Présence d'une alimentation dédiée, avec coupure d'alimentation de l'installation complète, matérialisée et identifiée ?

53. Présence d'une protection contre les surintensités ?

54. Câble d'alimentation de puissance conforme à la NF C 15-100 (ou aux spécifications du fabricant si plus contraignantes) ?

55. Le circuit électrique est identifié ?

Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage

56. Hors volume chauffé, isolant sur canalisation, y compris les raccords ?

57. L'installation est protégée par un vase d'expansion ?

58. Présence d'un dispositif de protection contre les retours d'eau de type CA ou CB (disconnecteur à zone de pression réduite contrôlable ou non contrôlable) avec un dispositif EA (clapet anti-pollution contrôlable) en complément, au niveau de l'arrivée d'eau de ville vers le réseau de chauffage ?

59. Présence d'équipements hydrauliques favorisant le bon fonctionnement ? (par exemple, pot à boues, filtre à tamis,...)

60. Installation protégée par un vase ? (manomètre, vanne, purge) ?

61. Présence d'une vanne à 3 voies ?

... suite page suivante

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

ETAPE 4  MISE AU POINT / MISE EN SERVICE

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

Installation de la chaudière et de la PAC

72. Mise en service de l'alimentation en gaz conforme ?

73. Réalisation d'un test d'étanchéité du système d'évacuation des produits de combustion avant raccordement d'un nouveau système de combustion (sauf dans le cas des conduits concentriques individuels) ?

74. Mise en service de la ligne frigorifique conforme ?

75. Mise en eau de l'installation (rinçage, remplissage du circuit, ...) sans fuite caractérisée (goutte, flaque,...) ?

76. Mise en route conforme de la chaudière et des équipements hydrauliques associés (circulateur, électrovannes,...) ?

77. Mesure du tirage et analyse de combustion (température,...) ?

78. Réglages de l'appareil effectués ?

79. Vérification des températures de départ et de retour selon émetteurs ?

80. Si plancher chauffant : température de départ <50°C et Température de surface plancher <28°C ?

81. Intégration des éléments de réglage de débit (Vanne de réglage + prises de pression) pour que les 2 générateurs puissent disposer de leur débit nominal ?

Mise en oeuvre de la fumisterie

82. Présence d'une plaque signalétique de l'EVAPDC avec désignations en adéquation avec l'appareil installé ?

Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage

83. Essais d'étanchéité et de pression des réseaux de chauffage réalisés ?

84. Purge, réglage et équilibrage du réseau hydraulique et fonctionnement du dispositif d'expansion conforme ?

Mise en oeuvre du ou des réseaux d'ECS

85. Essais d'étanchéité et de pression des réseaux d'ECS réalisés ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

Four empty rounded rectangular boxes for entering numbers.

Four horizontal dotted lines for entering comments.

... suite page suivante

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

ETAPE 5 RÉCEPTION

- | | ✓ | ✗ | ∅ | | ✓ | ✗ | ∅ |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 86. Remise des documents suivants (Passeport technique) :
- la notice de fonctionnement et d'entretien de l'appareil installé en langue française
- un certificat de conformité de l'installation gaz visé par un organisme agréé (COPRAUDIT, DEKRA, QUALIGAZ)
- la facture de la chaudière installée
- les caractéristiques du système d'évacuation des produits de combustion (conduits de fumées) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 87. Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30mA pour protéger l'installation ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 88. Une plaque signalétique sur l'unité extérieure mentionne de façon lisible et indélébile la quantité et la nature du fluide contenu ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 89. Remise du rapport de mise en service ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 90. Le client doit être informé des précautions d'utilisation de la chaudière (prise en main). | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 91. Le client doit être informé du fonctionnement de l'installation. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 92. Le client doit être informé de la nécessité de réaliser l'entretien et la maintenance de l'installation (explications sur la maintenance de l'appareil et la fréquence des opérations). | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 93. Le client doit être informé des mesures prises concernant l'environnement de l'appareil (alimentation en air de combustion). | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)